

INTRODUCTION

Le Togo, à l'instar de la plupart des pays en développement connaît encore des disparités territoriales. Le développement urbain durable est vécu au XXI^{ème} siècle comme l'un des défis mondiaux les plus pressants qui s'impose aux Etats (Banque Mondiale, 2017). Ainsi, le Togo s'est lancé dans le relèvement de ces défis à travers la feuille de route gouvernementale 2020-2025, plus particulièrement l'axe 3 portant sur la modernisation du Togo et le renforcement de ses structures.

En 2010, les résultats du quatrième RGPH réalisé par l'INSEED, établissent la population togolaise à 6 191 155 habitants, avec une prépondérance de la population féminine, soit 51,4%. La population totale a connu une hausse d'environ 24% entre 2010 et 2018, selon les estimations de 2018, soit 7 657 480 habitants.

L'inégale répartition spatiale de la population fait de Lomé commune la région la plus peuplée avec 26,5% de la population globale. Elle est suivie des régions des Plateaux et Maritime avec respectivement 21,9% et 16,4% de la population. La région Centrale avec 9,9% de la population est la moins peuplée. Cette situation de déséquilibre pourrait s'expliquer par l'attrait qu'exerce Lomé commune, la zone la plus urbanisée du Togo, soit 100%. Les mouvements de population montrent que la région de Lomé commune concentre plus d'immigrés (58,0%) comparativement aux autres zones urbaines. Il est à souligner que Lomé commune est à la fois, la capitale économique et administrative du Togo et se révèle être, en comparaison avec les autres régions, la localité la plus équipée en termes d'infrastructures modernes, regorgeant le plus d'opportunités (d'emploi, de meilleures conditions de vie, etc.).

Encadré 1 : Disparités Spatiales

Différences de niveau de développement dans les domaines économiques, sociaux et culturels. Elles sont souvent appréhendées comme révélatrices d'une situation de déséquilibre voire d'injustice. Leur mesure, leur évaluation, permettent de comparer divers territoires.



Mais il arrive de parler de "disparités" dans un sens plus qualitatif, pour qualifier une situation générale vécue et perçue comme injuste.

Ainsi, contrairement aux "différences", expression générale de l'ordre du constat, les "disparités" dénoncent toujours une situation péjorative. Elles sont donc sources de revendications ancrées dans un territoire. Les disparités spatiales sont l'un des enjeux de l'aménagement du territoire et des politiques distributives.

L'espace est fait de différenciations. L'on parle de disparités lorsque ces différenciations atteignent des valeurs fortes, lorsqu'elles peuvent avoir un impact (quantitatif ou qualitatif, positif ou négatif) sur le fonctionnement du territoire, et sur le développement de l'économie (Cote et Joannon, 1999).

Au niveau national, l'accès aux services sociaux de base reste limité : 29 % de la population vit à plus de 5 kilomètres d'une structure de santé. En milieu rural, seuls 7,6% des malades fréquentent les hôpitaux ou cliniques contre 41,1% dans les autres milieux urbains (en dehors de Lomé). Selon le rapport d'audit de 2018, le Togo a connu 325 décès maternels pour 1299 décès néonataux pour le compte de l'année 2018.

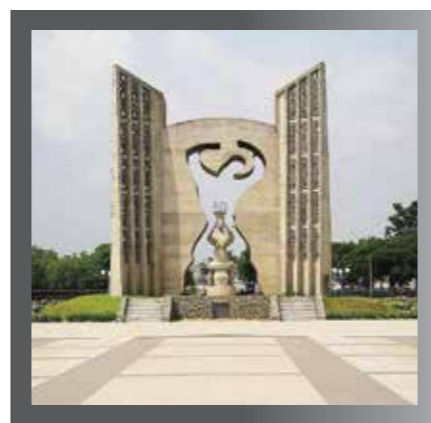
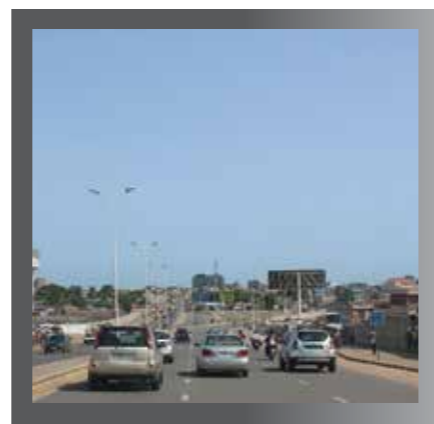
Preneur d'engagement depuis 2013 et membre du Partenariat de Ouagadougou, le Togo a réalisé des progrès en faveur des engagements fixés depuis 2012 au titre de l'initiative FP2020, enregistrant une progression du taux de prévalence des contraceptifs modernes de 3% à 23,3 % en 2017.

Pour l'accès à l'eau potable, 38,2 % de la population n'y a pas accès. La proportion des ménages utilisant une source d'eau potable est de 61,8% (QUIBB 2015) et le taux de desserte sur le plan national est de 50% en 2015, soit 55% en milieu rural, 49% en milieu semi-urbain et 50% en milieu urbain. A la fin de l'année 2018, 310 000 personnes des zones rurales et semi urbaines ont accès à l'eau potable.

En ce qui concerne l'énergie, le taux d'électrification est passé à 45% en 2018 au Togo, ce qui porte à 44,3 % le taux d'accès à l'électricité au Togo en décembre 2018 contre 38,7% en 2017. Par contre, le taux d'accès à l'électricité en milieu rural est de 6% en 2016. En termes de réseau routier, les Routes Nationales (revêtues et non revêtues), qui relient les chefs-lieux de préfecture entre elles et avec la capitale Lomé, constituent le réseau structurant (primaire) ; leur longueur totale est de 3.087 km, soit 26,5% du réseau classé. La voirie de la Commune de Lomé représente à elle seule 60% de l'ensemble des voiries urbaines du Togo, soit environ 4081 km (Le secteur des transports au Togo : Bref Aperçu, BAD, Décembre 2014).

Les ménages qui mettent moins de 30 minutes pour accéder aux marchés des produits alimentaires sont considérés comme ceux qui ont accès à ces derniers. Plus de six ménages sur dix (65,2%) ont accès aux marchés des produits alimentaires. Selon le milieu de résidence, 88,4% des ménages urbains ont accès aux marchés contre 44,1% des ménages ruraux. Dans le Grand Lomé, la quasi-totalité des ménages (99,9%) ont accès aux marchés contre 68,1% des ménages des autres milieux urbains (QUIBB, 2015).

L'accès à l'école primaire est marqué par un déséquilibre régional. Près de deux tiers des enfants ayant 6 ans (63,8%) sont inscrits pour une première fois à l'école primaire (taux net d'accès). Ce taux varie de 42,8% dans la région Centrale à 76,3% dans la région Maritime. Mais en considérant tous les enfants quel que soit leur âge, on enregistre un taux brut d'accès allant de 143% dans le Grand Lomé et la région Maritime à 99% dans la région des savanes (Annuaire statistique de l'éducation 2019-2020, Togo).



Concernant la migration, le Grand Lomé et la région Maritime constituent les principales zones d'entrée des migrants récents, avec respectivement 35,2% et 24,5% tandis que les régions des Plateaux et de la Kara sont les principales zones de sorties de migrants récents, soit 22,6% et 14,0%. La région des Savanes enregistre moins de départ de migrants avec 5,8% des sortants (Mouvements migratoires, INSEED, 2016)

POURSUITE DES ACTIONS POUR UNE HARMONISATION DE L'ESPACE

Sur le plan de l'urbanisation, en matière de législation, le Togo a enrichi son dispositif légal avec la ratification du Programme pour l'habitat (1996), de la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Assemblée générale à l'Assemblée du Millénaire des Nations Unies (2000). Les efforts d'aménagement urbain sont focalisés sur le grand Lomé. Le second Projet d'aménagement urbain au Togo (PAUT II) vise à répondre à la problématique de l'assainissement de la ville de Lomé en se focalisant sur l'aménagement dans la zone marécageuse prolongeant le système lagunaire. Cet aménagement consistera à la création d'un 4^{ème} lac et le drainage des quartiers Est de la ville.

En termes de gestion d'urbanisation rapide le Togo dispose de documents de planification et de gestion de l'espace (SDAU, PUD, PONAT). Aussi la loi n°2019-006 du 26 juin 2019 portant modification de la loi n°2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales ? modifiée par la loi n°2018-003 du 31 janvier 2018 ? assure un transfert aux collectivités territoriales, dans leur ressort territorial respectif, des compétences notamment dans le domaine de la gestion urbaine.

Dans la démarche en vue d'assurer la planification et l'aménagement durables des villes, on note l'inexistence de documents d'aménagement du territoire devant orienter les SDAU, une faible capacité de mise en œuvre des documents d'aménagement et d'urbanisme, une faible appropriation des documents d'aménagement et d'urbanisme par les populations et les acteurs locaux.

Par ailleurs les municipalités togolaises disposent de ressources financières très limitées, ces ressources étant dans la plupart des cas consacrées à plus de 80% au fonctionnement. La capacité d'investissement des municipalités est ainsi très faible. Par contre pour la ville de Lomé, la capitale du pays où la situation semble être la plus avantageuse, le rapport du budget prévisionnel d'investissement à la population donne 1 200 F CFA par habitant/an.

Concernant la migration, le Togo dispose de la stratégie Nationale de Migration et développement qui a pour objectif d'orienter l'envoi des fonds de la diaspora vers l'investissement et de la stratégie Nationale de migration Professionnelle qui a pour but une meilleure gouvernance à l'horizon 2030 d'une migration de travail en cohérence avec les politiques de développement et conforme aux normes internationales. Le Togo s'est également engagé sur le pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière.

Le développement des infrastructures sociales de base est boosté par la mise en œuvre du PUDC dans ses composantes 1 et 4. Il s'agit entre autres du désenclavement de 250 000 hbts par la réhabilitation de 406km de pistes rurales, la construction de 208 salles de classes, 44 bureaux-magasins, 19 blocs administratifs, 52 laboratoires, 104 Bloc-latrines, dotation de 149149 manuels scolaires, 64 mallettes pédagogiques et 5640 mobiliers de bureau et table-bancs pour améliorer les conditions d'apprentissage d'au moins 7000 élèves dans 63 établissements scolaires. Sur le plan sanitaire, on note la construction, la réhabilitations et l'extension de 16 établissements de santé équipés en matériaux biomédical (4 centres médico-sociaux, 3 centres hospitaliers préfectoraux et 9 unités de soins périphériques), la construction de 20 incinérateurs et le déploiement de 5 cliniques mobiles et 5 ambulances pour faciliter l'accès aux soins de santé de plus de 500 000 personnes par an.

Par rapport à tout ce qui précède, il y a lieu d'adopter une autre stratégie en tenant compte de l'approche du Dividende Démographique.

DÉVELOPPER LES CHEFS-LIEUX DE RÉGIONS POUR BOOSTER L'ISRT

Encadré 2 : L'indice synthétique de réseaux et territoire (ISRT)

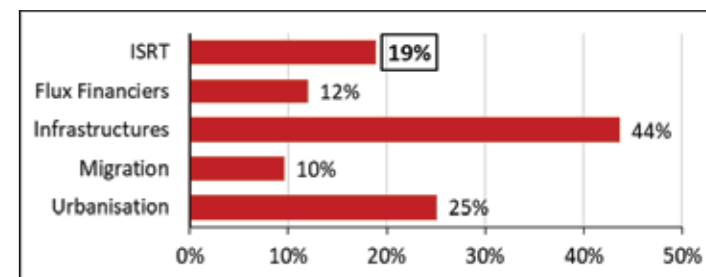
La dimension « Réseaux et Territoires » étudie la polarisation des activités économiques ainsi que les interactions entre les différentes zones. Pour appréhender l'état de la structure et du niveau d'interaction (migration et flux) des réseaux, l'Indice Synthétique Réseaux et Territoires (ISRT) est utilisé dans le cadre de cette note d'orientation de politique (NOP). Il renseigne sur l'attractivité d'un territoire par rapport à d'autres mais aussi sur la mobilité, l'interaction et l'interrelation.

Pour le calcul de cet Indice quatre (4) sous dimensions sont retenues :

- Migration
- Urbanisation
- Infrastructures et services sociaux de base
- Flux et Capacités financiers

Au Togo, l'état de la structure ainsi que le niveau d'interaction des réseaux, apprécié à travers l'ISRT (19%), est encore faible pour une pleine exploitation du dividende démographique. Ceci s'explique par la faiblesse des sous-dimensions qui le composent, notamment des flux financiers (12%), de la migration (10%), de l'urbanisation (25%) et des infrastructures (44%).

Graphique 1 : L'ISRT et les Sous dimensions

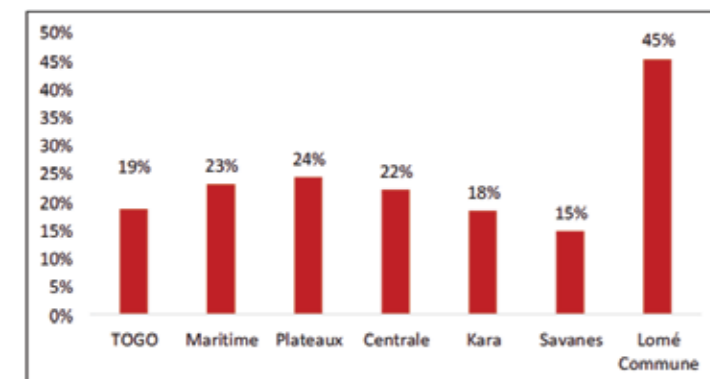


Source : CREG-CREFAT, 2020

Au regard de l'ISRT, de nombreux efforts restent à fournir dans toutes les dimensions des réseaux et territoires. Des actions doivent être menées en matière d'urbanisation qui a des effets de débordements appréciés à travers le développement des infrastructures et la création de pôles d'activité économique dont le corollaire est le développement des interactions, notamment des flux de biens et de personnes.

En outre, des disparités spatiales sont observées sur la distribution de l'ISRT dans les différentes régions. La région de Lomé commune affiche le niveau le plus élevé de l'indice, avec 45%, même si le niveau est encore faible pour une exploitation optimale du dividende démographique.

Graphique 2 : L'ISRT suivant les régions



Globalement, la situation des réseaux et territoires ne permet à aucune région du pays de tirer plein profit du dividende démographique.

FAIBLE NIVEAU D'URBANISATION

La sous-dimension urbanisation est tirée par le ratio locataires sur propriétaires et la densité de la population. Par contre le taux d'urbanisation y contribue faiblement. Ainsi, au regard de ces indicateurs, l'urbanisation au Togo est encore insuffisante pour une exploitation optimale du dividende démographique. En effet, le niveau de l'indice d'urbanisation, de 0,25, traduit une faible densité de la population de 135 hab/km², un faible taux d'urbanisation (41%) et une forte concentration des personnes dans les ménages (5) due à la faible diversification des logements avec un ratio locataire/propriétaire de 49%.

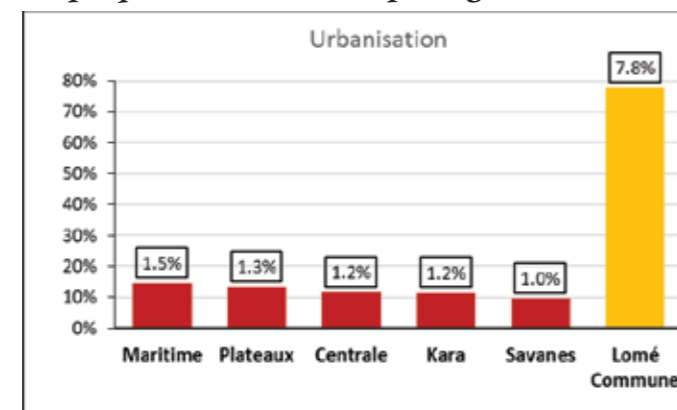
Tableau 1 : sous-dimension urbanisation et ses composantes

URBANISATION AU NIVEAU NATIONAL	
Densité de la population	135,28
Taille moyenne des ménages	4,50
Taux d'urbanisation	0,410
Ratio Locataires sur Propriétaires	0,486

Source : CREG-CREFAT, 2020

L'analyse du graphique montre un déséquilibre notoire entre les différentes régions du pays. Seule la région de Lomé commune se singularise avec un taux de 77,9% devant les autres régions très défavorisées avec des taux variant entre 9% et 14%. Elle tire cet avantage des indicateurs tels que, la densité de population (6080hbt/km²), la taille moyenne des ménages (4 personnes), du taux d'urbanisation (100%) et du ratio locataire sur propriétaire (1,73). A l'opposé, la faible urbanisation de la région des Savanes (9,6) s'explique par son taux d'urbanisation (0,15) et son ratio locataire sur propriétaire 0,077.

Graphique 3 : Urbanisation par région



Source : CREG-CREFAT, 2020



CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'état de la structure et le niveau des réseaux au Togo est encore faible pour une exploitation optimale du dividende démographique. Ce niveau faible est principalement expliqué par les différentes dimensions de l'indicateur, notamment l'urbanisation qui est une composante essentielle du développement local. Le Togo à l'image des pays francophones se caractérise par une macrocéphalie de la capitale, Lomé Commune, qui est plus urbanisée comparé au reste des régions. Ces disparités régionales prononcées qui sapent les multiples efforts fournis par le gouvernement en termes d'un équilibrage des régions pour un développement durable et inclusif.

Au vu de ces résultats, il urge que des actions soient menées pour faire de la sous dimension urbanisation une pierre angulaire pour booster les autres sous dimensions (migration, flux financiers et infrastructures). A terme ces actions porteront l'ISRT à un niveau élevé contribuant ainsi à l'exploitation du Dividende Démographique. Ainsi pour réaliser un développement inclusif, des efforts doivent être consentis par les maires et les présidents de conseil régional pour :

- Mettre en œuvre les documents d'aménagement et d'urbanisme tout en facilitant l'appropriation de ces documents par les populations et les acteurs locaux ;
- Promouvoir les chefs-lieux de régions en vue d'en faire de véritables métropoles d'équilibre en maintenant les efforts consentis dans Lomé. La promotion de ces chefs-lieux va permettre de développer les infrastructures socio-économiques et d'estomper l'orientation du flux migratoire en sens unique vers Lomé. En revanche l'inaction dans le sens du développement et du contrôle du flux migratoire pourra entraîner le départ des jeunes des cinq régions administratives (maritime, plateaux, centrale, Kara et savanes) vers Lomé et le vieillissement de la population des autres régions.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Autorité de Réglementation des secteurs de Postes et de Télécommunications (2019). Évolution des marchés régulés, rapport 2018, 39 p.

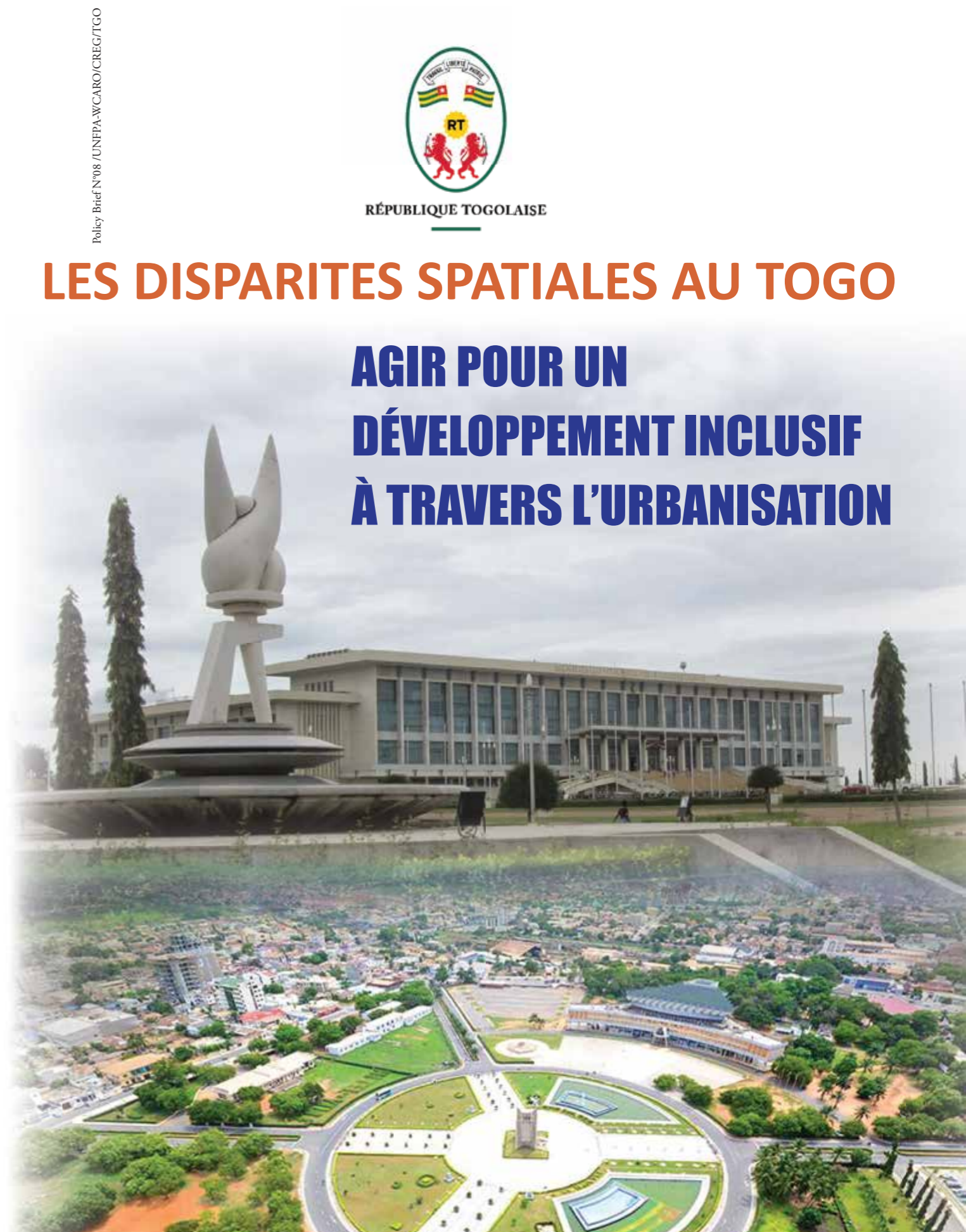
Cote et Joannon (1999). Développement et disparités en Méditerranée. In: Méditerranée, tome 91, 1-2-1999. Littoralisation et disparités spatiales Machrek Maghreb, sous la direction de Marc Côte et Michèle Joannon. pp. 117-118

Organisation Internationale pour les Migrations (2015), Migration au Togo : Profil national 2015, 137 P.

République Togolaise (2020). « Rapport sur les Réseaux et Territoires », ONDD du Togo, équipe technique, Version provisoire ; Novembre 2020.

Stevens, C. (2006). « Mesurer le développement durable », Cahiers Statistiques, Organisation de coopération et de développement économiques, no 10/2006.

AUTEUR PRINCIPAL	EQUIPE DE RECHERCHE CREG
Pr Latif Dramani	Edem Akpo, Sabin Dobah, Xavier Beogo, Oumy Ndiaye, Edmée Ndoye
EQUIPE D'EDITION	EQUIPE PAYS
Mama Diaara Samb	BABAKE Bawoumodom, NYAVO Messan A., NAPO Gnandi, AGBOGAN Kossivi, KOUPOGBE Essey Senah, ADEDJE Kwami Ayité, SIMYELI Abozi-Esso, MENSAH Kanazogo, DAO Alaza Wiyao, GBETOGLO K. Dodji, NOMENYO Komi, SOUMANOU Mourtala, AGBETI Komi, ADJOH Kokou, BADOHOUN Enyonam Vicky, AKUETEY Fabrice, TSOMANA Komlavi,
Abass Bello	



LES DISPARITES SPATIALES AU TOGO

AGIR POUR UN DÉVELOPPEMENT INCLUSIF À TRAVERS L'URBANISATION

Policy Brief N°08 / UNFPA/WCARO/CREG/TGO

